

# COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP LOIRET

## COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 17/11/2020

### Nouveau Réseau de Proximité « NRP »

La CFTC DGFIP ainsi que trois autres organisations syndicales (CFDT, FO et Solidaires) ont toutes lu une déclaration liminaire. **La CFTC a démontré à notre direction que la « concertation » telle qu'elle a été menée dans le cadre du NRP présenté au CTL ne saurait remplacer la négociation, le dialogue et l'écoute.**

La mise en place du NRP acte la disparition des trésoreries rurales dans notre département. Elle est la conséquence des années de suppressions ininterrompues d'emplois.

M DALLES a répondu que le NRP découle de la réduction des coûts de l'Etat et de l'accompagnement des gains de productivité relatifs au contrat d'objectifs et de moyens.

*La CFTC DGFIP déplore la position de la direction générale qui estime que les moyens nécessaires à la concrétisation du NRP sont conséquents. De plus, pour la CFTC, la mise en place des nouvelles structures ne prend pas suffisamment en compte les besoins exprimés par les agents, ce qui les positionnent de facto comme une variable d'ajustement.*

Il indique par ailleurs que les suppressions d'emplois ne seront traitées que lors du CTL prévu pour la mi janvier 2021.

Pour l'année 2021, les suppressions d'emplois ne devraient normalement pas impacter les services restructurés, mais rien n'est fait pour pallier les vacances d'emplois au sein de ces services (l'équipe départementale EDR ne suffisant plus concernant les agents compétents en matière de gestion publique).

### Première étape du NRP pour 2021

#### **Création de SGC (Service de Gestion Comptable)**

Pour mémoire, la disparition des trésoreries s'accompagne de la scission des missions exercées.

**à l'heure actuelle** : le chef de service concentre les travaux de gestion effectués par les trésoreries ainsi que la mission de conseil aux élus.

**En 2021** : les travaux de gestion resteront à la charge du SGC et la mission de conseil aux élus sera confié aux Conseillers aux décideurs locaux. La création de 4 postes de CDL est actée pour 2021 dans notre département et sera ouvert aux cadres A+ principalement.

#### 1/ Service de Gestion Comptable (SGC) de Meung/Loire :

Création du SGC suite à la fusion/absorption des Trésoreries de **Meung/Loire, La Ferté St Aubin et Patay**. Transfert du secteur hospitalier de ces structures vers l'OCH et transfert d'emplois.

Le SGC de Meung sur Loire sera accueilli dans de nouveaux locaux livrés par la commune en fin du premier semestre 2021.

**Cette structure sera composée de 14 agents (1 A+, 1 A, 8 B et 4 C).**

**A l'heure actuelle l'effectif implanté sur l'ensemble des trésoreries est de 18 agents et l'effectif réel de ces dernières s'établit à 16.2 agents.**

## 2/ Service de Gestion Comptable (SGC) de Montargis :

Création du SGC suite à la fusion/absorption des Trésoreries de **Montargis, Ferrières** et de **Courtenay**.  
Transfert du recouvrement de l'impôts de Ferrières vers le SIP de Montargis.

**Le SGC de Montargis sera composé de 25 agents (1 A+, 2A, 12 B et 10 C).**

**A l'heure actuelle l'effectif implanté sur l'ensemble des trésoreries est de 28 agents et l'effectif réel de ces dernières s'établit à 23 agents.**

La création du SGC de Montargis va entraîner une restructuration des bureaux qui concernerait une partie des locaux occupés à l'heure actuelle par l'antenne du SPF.

**Rien n'est encore arrêté : la direction et les chefs de services échangent toujours à sur ce sujet.**

**La CFTC rappelle que le CDFP de Montargis, bâtiment de type pailleron, certes désamianté (dernier rapport d'expertise Lafargue 04/12/2019) avec signalétique instaurée, fortement demandés par les partenaires sociaux, réclame une vigilance accrue dans tous contextes de travaux à effectuer.**

## 3/ Appel de candidature en cours pour les postes de Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) :

En 2021, 4 emplois sont créés dans le Loiret et rattachés aux communautés de communes (CC) :

a/ CC Beauce Loirétaine gérée par le SGC de Meung/Loire

b/ CC des Terres Val de Loire et Portes de Sologne par le SGC de Meung/Loire

c/ CC de la Cléry du Betz et de l'Ouanne gérée par le SGC de Montargis

d/ CC des Quatre Vallées gérée par le SGC de Montargis

Le CDL dépendra de la direction régionale et prendra ses fonctions dans le courant du premier quadrimestre 2021. Dans la période intermédiaire, les « ex-comptable publics » n'ayant plus de trésoreries seront chargés de mission.

## 4/ Renforcement de la trésorerie Orléans Centres Hospitaliers (OCH)

Pour mémoire, la gestion de l'hôpital de Montargis ne sera pas transférée et restera confiée au SGC de Montargis. Au 01/01/2021, la trésorerie OCH prendra en charge le secteur hospitalier des trésoreries de **Meung sur Loire, Neuville-aux-Bois, Beaune-La-Rolande et Sully/Loire.**

**L'effectif de l'OCH est de 22 emplois implantés selon Tagerfip, pour 18.8 emplois réels ( à l'heure actuelle ) puis s'établirait à 24 agents au 01/01/2021 (1 A+, 3 A, 12B et 8 C).**

## **Création de la paierie Centre Val de Loire et Loiret**

Cette structure résulte de la fusion des paieries départementale et régionale et sera implantée sur le site de Coligny. **Ce service se composera de 23 agents (1A+, 3A, 11 B et 8 C). Mme Bellanger est chargée de mission pour préparer cette fusion au moins jusqu'en septembre 2021.**

## **Accompagnement des agents dans le cadre des restructurations**

Les agents concernés par ces restructurations peuvent poser leurs questions et consulter les réponses apportées au plan national « espace NRP » sur Ulysse national.

Au niveau départemental, ils peuvent prendre contact auprès des services RH ou par mail sur la boîte qui sera créée : « [nouveaureseau45@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:nouveaureseau45@dgfip.finances.gouv.fr) »

Les agents impactés par le NRP seront prochainement contactés par la division RH pour mettre en place l'accompagnement social (prime de restructuration, frais de changement de résidence et complément indemnitaire d'accompagnement si besoin, formation éventuelle, mutation...).

## **La CFTC a voté contre le NRP pour les raisons suivantes**

Pour la CFTC, ces restructurations se font dans un contexte de vacances d'emplois chroniques, des trésoreries qui ne peuvent exercer leurs missions sans l'aide de l'EDR. D'ailleurs, la direction indique qu'elle affectera l'EDR pour pallier les besoins nécessaires aux fusions.

Cependant, il convient de souligner un manque cruel d'EDR dans notre département. Ce métier n'apparaîtrait plus aussi attractif à l'heure actuelle !

La direction a aussi prévu d'affecter de futurs stagiaires sur ces nouveaux SGC.

Pour la CFTC, rester dans nos anciennes structures à effectif réduit ou quasi-nul, et cela après avoir subi tant de suppressions d'emplois, n'est plus possible.

MAIS, imposer des restructurations sans les moyens humains, formés, nécessaires à cette réforme, est désastreux.

Cependant, la direction a pris l'option de créer des services de taille « humaine » rejoignant en cela les demandes de la CFTC qui revendique un management à l'écoute des agents afin de prévenir les risques psycho-sociaux.

Constatant que les agents sont les oubliés du NRP, la CFTC ne saurait cautionner sa mise en place, qui plus est, dans le contexte sanitaire pandémique actuel.

De plus la CFTC, partenaire social, insiste sur la mise en place d'un dialogue réel, de facto constructif, plus ouvert à la communication participative sans forcément parler de cogestion.

### **CDFIP de Pithiviers et DRFIP Martroi : changement d'horaires**

Dans le cadre d'une harmonisation des horaires des différents sites DGFIP Loirétains et suite à la validation de nouveaux horaires de sites lors du précédent CTL, il est proposé pour une mise en place au 01-01-2021 d'acter l'accueil généraliste des sites sur 3 matinées hebdomadaires (lundi-mardi-jeudi) et d'opter majoritairement pour l'accueil sur RDV.

Lors du vote, la CFTC, consciente du manque d'effectif, s'est abstenue. Effectivement, ces modifications d'horaires faciliteront les conditions de vie au travail des agents mais malheureusement, en parallèle dégraderont forcément, le service rendu au public.

**L'ensemble des OS ayant voté contre le projet du NRP, un nouveau CTL se tiendra le vendredi 27 novembre 2020.**

**Pour toute question sur les sujets abordés en CTL, merci de contacter Stéphanie Mounier sur sa boîte mail :**

**[stephaniemounier@gmail.com](mailto:stephaniemounier@gmail.com)**

